

Les rites du pèlerinage

<"xml encoding="UTF-8?>

Au nom de Dieu le Très Clément, le Tout Miséricordieux

Première partie

Les rites du pèlerinage



Il incombe aux gens de faire pour Allah le pèlerinage dela Maison, lorsqu'ils en ont les» moyens. Quant au mécréant, qu'il sache qu'Allah est autosuffisant par rapports aux mondes» .((Sourate Ale Imrâne, 3:97

Salam, bien-aimés téléspectateurs, particulièrement les visiteurs de la Maison de Dieu dans l'année en cours. Par la volonté nous sommes à votre service pour vous présenter quelques programmes concernant les principes et les rites du pèlerinage. Le pèlerinage à la Mecque et à Médine est le souhait de tous les musulmans, et chaque année un millier des musulmans viennent à la Maison de Dieu pour accomplir le Hajj et l'Oumra. Ensuite ils vont à Médine pour visiter la tombe du Saint Prophète et le cimetière des élus de Dieu, ils accomplissent des prières dans les mosquées célèbres de la Mecque et de la Médine. Souvent avant le voyage à la Maison de Dieu, les pèlerins se posent des questions telles que : Comment se préparer ? ; Que faire avant le voyage ? Dans cette émission, nous allons expliquer une série des points concernant la préparation de voyage. Premièrement il faut avoir des moyens pour accomplir le voyage

: Le Hajj est obligatoire pour toute personne qui a les capacités suivantes

.Avoir une santé saine et solide

.Avoir suffisamment d'argent pour couvrir les frais de voyage

.(L'ouverture de la route (pour accomplir le voyage

.Il faut que le temps soit suffisant

Quelqu'un peu avoir les moyens financiers, mais s'il n'est pas en bonne santé, le Hajj ne sera .pas obligatoire pour lui. Et il ne peut pas aller à la Mecque

De même quelqu'un peut avoir une parfaite santé, mais s'il n'a pas les moyens financiers, dans ce cas le Hajj n'est pas obligatoire pour lui. Si quelqu'un est en bonne santé, et qu'il est capable de payer les frais de voyage à la Mecque, qu'il peut accomplir les rites du pèlerinage, qu'il peut laisser les moyens de subsistance à sa femme et à ses enfants avant le voyage, celui là est considéré comme capable, le Hajj est donc obligatoire pour lui, car il a tous les moyens. Le chemin de voyage doit être favorable. Quelqu'un peut avoir une parfaite santé ainsi que les moyens financiers, mais si le chemin de voyage n'est pas ouvert pour passer, ou si ce dernier représente un danger pour lui. Dans ce cas, le Hajj n'est pas obligatoire. Il est de même pour la suffisance du temps. Quelqu'un peut avoir une bonne santé, des moyens financiers, et le chemin aussi peut être ouvert pour effectuer le voyage à la Mecque, mais si le temps ne lui permet pas d'arriver attend à la Mecque, en ce moment le pèlerinage ne sera plus obligatoire pour lui. Si dans les années suivantes il trouve encore de tels moyens, il sera obligé .d'accomplir le Hajj

Les personnes qui seront les invités à la Maison de Dieu se posent une question : Comment se ? préparer pour ce voyage ? Qu'est-ce qu'il faut faire avant le voyage

Nous sommes à votre service pour vous parler de l'importance, des rites, des lieux saints et des secrets du Hajj. Il y a plusieurs questions concernant le Hajj. Dans cette émission, nous allons vous parler de certaines questions parmi elles, c'est-à-dire les obligations, les interdictions et les rites du Hajj. Nous allons expliquer ce qu'il faut faire à la Médine, à Miqât, à

la Mecque, sur le mont Arafat, à Mach'anr et à Mina. Mais de l'autre côté, nous devons recourir aussi à la recherche surtout en ce concerne les secrets du Hajj, car il existe un océan des secrets et du savoir pour ce voyage à la Maison de Dieu. La recherche vous aidera à comprendre l'histoire, les lieux saints qui sont à la Mecque et à la Médine. On trouve un livre qui a été rédigé dans ce domaine, et une bande cassette. Les amoureux de la lecture peuvent lire ce livre, mais ceux qui n'ont pas le temps ou n'ont pas les moyens de lire, ils peuvent écouter la bande cassette

Cependant, avant le voyage, il y a aussi quelques points qui ne demandent pas une recherche. Le premier point c'est la question de la dévotion. Il faut être dévoué dans son intention pour accomplir les rites du pèlerinage. Le Hajj et la Oumra font partis des adorations, pour-ce il faut les faire uniquement pour Dieu. La principale et la plus importante condition pour accomplir le Hajj, c'est la dévotion. Il a été rapporté de l'imam Sadeq (paix sur lui) que :« Celui qui a accompli le Hajj pour Dieu, aura le Paradis comme récompense auprès de Celui-ci. Mais celui qui l'a accompli pour les gens, aura sa récompense auprès des gens ». La principale et la plus importante condition repose sur l'intention. Le deuxième point est que l'argent qu'on doit dépenser pour le voyage doit être gagné licitement. Il est rapporté dans un récit que : « Tout celui qui s'apprêterait pour le voyage, si on trouve un signe d'un bien mal acquis dans son argent, son Hajj ne sera plus accepté ». Et dans un hadith qudsi, il est mentionné que Dieu a dit que : « Si quelqu'un a accompli le Hajj avec un bien licite et une intention pure, Je le placera au même niveau que les Prophètes, les martyrs et les élus, dans le Paradis ». Donc les rites du Hajj ont une grande importance pour celui qui les accomplit avec dévotion

Un autre point, c'est dire les adieux à ses proches et avoir leurs agréments. L'histoire relate qu'un homme appelé Ali ibn Yaqtayni qui faisait parti de l'entourage de Harouna Rachid (suivant l'ordre de l'imam Kazhim) était venu pour accomplir le Hajj, mais après la Mecque lorsqu'il arriva à la Médine l'imam Kazhim (paix sur lui) ne lui autorisa pas de continuer les rites et lui dit : « Puisque tu n'as pas donné la voie à l'un de nos partisans dans le lieu de ton travail, et tu l'as tourmenté, nous ne te donnerons pas la voie, et ton Hajj n'est pas accepté ». Voyant cela, l'homme rentra à Koufa (Irak) et alla s'entendre avec la personne dont il n'avait pas satisfait, ensuite il revint à la Mecque pour recommencer les rites. Il faut laisser aussi un testament avant de partir ou exhorter (ta famille ou tes proches) pour les biens t'appartenant.

Ceci ne signifie pas une préparation de la mort, il ne faut pas penser à la mort. Si on doit le faire c'est parce que ce voyage est un bon moment pour les exhortations. Les prières doivent être accomplis d'une façon convenable. Nous avons trois sortes de prières à accomplir pendant le Hajj : La prière de Tawâf d'Oumra, la prière de Tawâf du Hajj et la prière de Tawâf des femmes. De toutes les façons, la prière doit être valide. Et si vous doutez de la validité de votre prière pendant ce voyage, vous pouvez mettre ça à la disposition d'un connaisseur ou d'un religieux. Il faut donner une aumône avant d'effectuer le voyage et lire la supplication de voyage. De même il faut choisir des bons compagnons de voyage. Lorsque vous arrivez en Arabie Saoudite, ceux qui débarquent à Médine, ils y restent quelques jours ensuite ils se rendent à la Mecque pour accomplir les rites du Hajj. Et ceux débarquent à Djeddah, ils vont à d'abord à Djoalfa pour le port de l'Ihrâm, ensuite partiront vers la Mecque

Deuxième partie

Dans la ville du Prophète

Salam chers téléspectateurs. Nous sommes à Médine, près de la tombe du Saint Prophète et du cimetière de Baqî. Nous espérons que Dieu le Très-Haut vous accordera ses bénédictions pour votre visite dans ces lieux saints. Pèlerins à la Maison de Dieu que vous êtes, ordinairement lorsqu'on arrive dans la ville du Prophète (pbsl), on y passe quelques jours. Médine, une ville de l'hégire, de Djihad, de l'amour et du martyre. Dans cette ville, vous n'avez pas les rites du Hajj ou de l'Oumra, cependant vous allez y apprendre l'histoire de la première ère de l'islam, de la vie du Prophète et des compagnons. Comme Médine est la ville du Prophète, on y trouve un grand tableau qui porte différentes images expliquant l'histoire des premiers temps de l'islam. Ce beau tableau aide le pèlerin à apprendre l'histoire de la vie de ces hommes et des élus de Dieu afin de les prendre comme modèle à suivre, si Dieu le veut

Dans ces jours, c'est-à-dire les jours où vous allez rester ici, vous allez accomplir vos prières dans la mosquée du Prophète, une mosquée qui vient à la deuxième position après la mosquée de Dieu à la Mecque, toute prière qui sera faite dans cette mosquée aura une récompense de 10.000 génuflexions, de même vous allez prier dans d'autres mosquées comme la mosquée de Qouba qui se trouve au sud de la Médine, c'est la première mosquée construite en islam.

Selon les récits prophétiques, il est dit que : « Quiconque se purifie chez lui ensuite vient prier dans la mosquée de Qouba, aura la même récompense que celui qui a accompli le petit pèlerinage (Oumra). Vous allez prier aussi dans la mosquée appelée « Qiblatayni », lieu dans lequel le Qibla (la direction) des musulmans fut changé : De la mosquée Aqsa (à Jérusalem) à la mosquée Harâm (à la Mecque). Il existe aussi d'autres mosquées vous allez prier telles que : Les mosquée Mubâhalah, Qamâmah, Khandak, Fath, Hazrat Ali (psl) et la mosquée Salmane. Si vous priez dans l'une des mosquées de ces villes (Mecque et Médine), il faut accomplir une prière surérogatoire de deux rakats (génuflexions) comme pour le respect et la salutation de la mosquée (dans laquelle vous entrez). Si vous avez des prières manquées, il faut les accomplir dans ces mosquées. Dès maintenant il faut décider d'aller accomplir toutes vos prières manquées dans ces mosquées. Qu'il est bon d'accomplir les prières manquées dans la mosquée du Prophète et dans la mosquée Harâm, car le devoir est accompli et la récompense sera aussi grande

Dans ces jours, accomplissez la prière en commun dans les mosquées, surtout dans la mosquée Harâm et dans la mosquée du Prophète afin d'avoir une grande récompense. Programmez vos horaires et consacrez la majorité de vos temps dans l'adoration, ne les consacrez pas dans d'autres affaires. Accomplissez les prières dans les heures prescrites et préparez vous pour la prière avant l'heure. En ce qui concerne la prière en commun, les religieux qui accompagnent votre caravane vont vous expliquer ce qu'il faut faire

Durant votre séjour à la Médine non seulement vous allez accomplir des prières, mais vous allez visiter aussi certains lieux saints, comme le tombeau du Prophète (pbsl) et le cimetière de Baqî, un cimetière dont on ouvre la porte deux fois par jour, après la prière de l'aube et celle de l'après midi, et où l'accès aux femmes est interdit. Seuls les hommes peuvent y entrer et visiter les tombeaux des élus de Dieu. Les gardiens n'autorisent pas les femmes de passer. Elles peuvent rester dans certains endroits du cimetière pour regarder. Il y a aussi la mosquée du Prophète dont le tombeau se trouve à côté. Ici l'accès aux femmes est permis, mais seulement deux fois par jour : Après les prières de l'aube et de midi. Il est souhaitable que les femmes se préparent attend afin de visiter le tombeau du Prophète dans le calme. Durant votre séjour à la Médine et à la Mecque, à cause des certaines pratiques ou adorations, les chiites sont souvent offensés par d'autres musulmans tel que la prière à côté des tombeaux, la prière et la visite

pieuse (Ziyarat) dans la mosquée du prophète etc. Il faut patienter pour cela. Pendant la prière, il ne faut pas sortir de la mosquée, et au moment de la prière, si l'ensemble des musulmans s'oriente vers une seule voie pour entrer dans la mosquée, il ne faut pas aller dans le sens opposé. Il est rapporté que plus de dix milles compagnons et Tabiyyines sont enterrés à Baqî. Parmi ceux qui y sont enterrés, il y a : Abbas ibn Abdul Muttalib l'oncle paternel du Prophète, Fatouma bint Assad la mère de l'émir des croyants (psl), Ummu al Banîne la mère de Aboul Fazl Abbas ; les oncles, filles et épouses du Saint Prophète, Abdullah ibn Djafar Tayyar, Ibrahim fils du Prophète, Halima Sadiyya la mère nourrice du Prophète, et les compagnons comme Sa'd ibn Mu'anz, Ousmane ibn Maz'oune, Miqdâd ibn Aswad, Bilâl et autres dont les cimetières .n'ont pas des traces

Durant votre séjour à la Médine, si vous décidez d'y rester au moins dix jours, vous devez demander au religieux qui vous accompagne ou au responsable de votre caravane qui vous expliquera ce que vous devez faire. Il faut compléter alors toutes les prières des quatre génuflexions. Si vous comptez y rester moins de dix jours, dans ce cas aussi il faut compléter toutes les prières de quatre génuflexions, même si vous êtes voyageur ou si vous imitez un quelconque jurisconsulte. Il est connu de tous que dans la mosquée du Prophète il faut .compléter toutes les prières de quatre génuflexions

Durant votre séjour à la Médine, il ne faut pas oublier la lecture de Saint Coran, surtout lorsque vous êtes dans la mosquée du Prophète, ou lorsque vous n'avez rien à faire. Il faut aussi respecter ce livre saint. Lorsque vous allez accomplir la prière en commun, vous allez remarquer une petite différence entre leur prière et la nôtre. Mais cette différence n'est pas grande. Pour en savoir plus, les religieux de votre caravane seront à votre service.

Troisième partie

L'Ihrâm de l'Oumra

Salam cher téléspectateurs. Je suis à côté de la mosquée « Chadjarah », dans une zone appelée « Zhul Halîfa » à quelques kilomètres au sud de la Médine. Zhul Halîfa est l'un des

Mîqat où les pèlerins à la Maison de Dieu vont se stationner dans leur passage vers la Mecque pour se mettre enfin en état d'ihrâm. Il existe encore d'autres endroits dans lesquels le Saint Prophète avait indiqué pour se mettre en état d'ihrâm. C'est pourquoi le Mîqat veut dire : Un endroit précis dans lequel on doit se mettre en état d'ihrâm. Parmi les endroits indiqués par l'envoyé de Dieu (pbsl), il y a : Djohfah, Yalmalam, Qarnu al Manâzil et Wâdî al Anqîq. Ceux qui doivent passer par la Médine et y rester quelques jours avant d'aller à la Mecque, lorsqu'ils prendront la route vers la Mecque, ils vont venir dans la mosquée « Chadjarah » où ils vont se mettre en état d'ihrâm avant d'entrer à la Mecque. Et ceux qui ne passent pas par la Médine, c'est-à-dire qui ceux qui vont débarquer directement à la Mecque, ils se rendent à Djohfah pour se mettre en état d'ihrâm. Nous avons parlé de Zhul Halîfa, une zone qui se trouve à côté de Wâdî al Anqîq, elle porte aussi un autre nom, celui de « Les puits d'Ali ». Les historiens rapportent que c'est un endroit sur lequel l'émir des croyants avait creusé plusieurs puits d'eaux. « Chadjarah » signifie un arbre, cet endroit est appelé ainsi parce que c'est ici que le Saint Prophète, sous un arbre, se mit en état d'ihrâm avant d'entrer à la Mecque. Et après la construction de la mosquée, on la nomma « Masjid al Chadjarah ». Comme vous le voyez dans les images, lorsque les gens arrivent dans cette mosquée, ils formulent l'intention, portent les habits d'ihrâm et commencent à dire : « Labbayk ». On peut formuler l'intention et porter les habits d'ihrâm dans n'importe quel autre endroit parmi les Mîqat cités ci haut. Il est de même pour ceux qui veulent accomplir le pèlerinage de Tamatto, ils vont entrer dans cette mosquée pour porter les habits de l'ihrâm et commenceront à dire « Labbayk Allâhuma, labbayk, labbayk .« lâ charîka laka labbayk. Innal hamda wa ni'mata laka wa-al-mulk lâ charîka laka labbayk

C'est en prononçant ces paroles qu'ils deviennent en état d'ihrâm. Et dès ce moment, les rites du pèlerinage de Tamatto commencent. Ils vont partir vers la Mecque pour accomplir certains rites restants, c'est-à-dire ils vont faire le Tawâf, la prière de Tawâf, courir entre Safa et Marwa. Nous aussi nous devons nous préparer pour mettre les habits d'ihrâm, entrer dans la mosquée et formuler l'intention du pèlerinage Tamatto, dire « labbayk », et pour partir ensuite vers la Mecque afin d'accomplir d'autres rites. Vous voyez un groupe des pèlerins qui ont porté l'ihrâm, ils se préparent pour entrer dans la mosquée pour formuler l'intention et dire « Labbayk ». Vous voyez également d'autres pèlerins porter les habits d'ihrâm à partir de la Médine, mais ils ne sont pas encore en état d'ihrâm. Ces derniers doivent venir d'abord dans cette mosquée pour formuler leur intention et dire « Labbayk ». Les hommes doivent ne pas porter les vêtements cousus. Souvent ces derniers ont la couleur blanche. Et la blanche est préférable

Généralement ces vêtements sont composés de deux tissus. Fini le port de l'ihrâm, les pèlerins vont s'orienter vers la Mecque. Maintenant ils sont en état d'ihrâm. L'intention doit être formulé suivant l'obligation qu'on a, si une personne est mandatée pour accomplir le Hajj à la place d'une autre, elle doit formuler l'intention au nom du mandant. Il n'est pas obligatoire pour les femmes de porter des vêtements particuliers. Il n'est pas interdit pour elles de porter les vêtements cousus, à conditions qu'ils soient purs, licites et faire partir des vêtements avec lesquels la prière est autorisée. Lorsque les rites du pèlerinage commencent, il n'est pas permis de poser certains actes interdits. Après les rites du pèlerinage de Tamatto, les pèlerins peuvent porter les habits ordinaires. Si Dieu le veut, nous aussi nous allons entrer à la Mecque .pour y accomplir certains rites, et nous serons à votre service

Quatrième partie

Les interdits de l'ihrâm

Les rites du pèlerinage de Tamatto commencent par le port de l'ihrâm, lorsque nous sommes devenus Muhrim (qui est en état d'ihrâm), il y a un nombre des actes qui deviennent interdits pour nous jusqu'à la fin des rites du pèlerinage de Tamatto. Nous devons donc nous abstenir .de poser ces actes

On trouve des actes qui, naturellement sont licites, mais interdits durant le Hajj. Et tout ce qui est illicite dans la vie ordinaire, est aussi interdit lors du pèlerinage. Si nous suivons bien ces interdictions, inchallah, nous allons parvenir à nous abstenir chaque fois des péchés dans notre vie. Les actes interdits durant le pèlerinage sont divisés en trois catégories. La première catégorie concerne les hommes et les femmes, la deuxième concerne les hommes seulement, et la troisième concerne les femmes uniquement. Les actes qui sont interdits pour les hommes : et les femmes sont nombreux, mais nous allons vous expliquer quelques uns seulement

Se parfumer : Il est interdit de se parfumer. Il ne faut pas non plus utiliser une chose, un -.savon par exemple, ou porter un vêtement parfumé, il ne faut pas utiliser un dentifrice parfumé

Regarder dans le miroir : Si vous êtes en état d'ihrâm et que vous montiez dans un bus ou - que vous logiez dans un hôtel où on trouve un miroir, et au cas où vous le regardez par oublié ou par l'inattention, il faut tourner directement votre regard à côté. Il faut savoir que si on pose .acte un interdit par oublié, cela n'invalidé pas le Hajj. Mais il faut faire attention et être prudent

Se tondre ou se raser les cheveux, la barbe ou les poils du corps : L'enlèvement des poils et - la coupure des cheveux de son corps, en les rasant, en les arrachant ou autrement ne sont pas permis. Mais si vous voulez faire les ablutions pour aller faire le Tawâf, dans ce cas vous .pouvez les couper ou les enlever

Se couper les ongles : Il n'est pas permis de se couper les ongles ou d'arracher ces deniers - .pendant qu'on est dans l'état d'ihrâm

Prêter serment : Il n'est pas permis de faire un serment. Il ne faut pas jurer par exemple par « - Wallâhi, billâhi ».
(- La turpitude (Al-Fusûq

Dire des mensonges -

Se vanter, se glorifier ou glorifier les autres. Il n'est pas non plus permis de donner les ordres - aux autres, sauf si ce n'est pas pour se vanter ou se glorifier. Par exemple dire à un quelqu'un : .« Donnes moi un verre » lorsque vous partagez un repas avec les amis

L'usage de l'huile : Il est interdit de faire l'usage de l'huile dans le corps, comme le crème ou - .d'autres matières qui ressemblent à l'huile

L'époux et l'épouse sont illicites pendant qu'ils sont en état d'ihrâm. Cela veut dire qu'ils ne - sont pas autorisés de se regarder pour se réjouir ; de s'embrasser ; ou d'avoir un rapport sexuel. Il existe aussi d'autres interdictions qui généralisent les hommes et les femmes, par exemple il ne leur pas permit d'arracher un arbre ou une fleur, de casser ou de déplacer

.(quelque chose se trouvant aux alentours du sanctuaire (Masjid Harâm

La chasse : Il n'est pas permis de faire la chasse dans la zone sainte (Harâm). Ce fait est très -
.rare

: La deuxième catégorie des interdictions concerne les hommes seulement, il y a

Se couvrir la tête : Il n'est pas permis aux hommes de se courir la tête ou de porter un -
.chapeau, comme nous l'avons expliqué ci haut

Le port des chaussures ou des chaussettes : Il est interdit aux hommes de porter quelque -
chose qui couvre entièrement ses pieds. Couvrir son corps avec une couverture, dans un bus
par exemple, à cause de la fraîcheur est permis, mais il ne faut pas couvrir la tête. Et couvrir
.ses pieds dans ce cas n'est pas un problème

Partir d'un Mîqat jusqu'à la Mecque, ou de la Mecque jusqu'à Arafat (en état d'ihrâm), sauf -
pour certains cas d'exception, comme c'était pour les pèlerins iraniens cette année. Mais de
toutes les façons, les responsables religieux de la caravane sont mieux placés pour vous
.expliquer ce qu'il faut faire

Le port d'un vêtement cousu : Les hommes ne sont pas autorisés de porter un vêtement -
cousu. Il est de même pour le sous vêtement, ce dernier ne doit pas non plus être cousu. Mais
.avoir une porte monnaie cousue n'est pas un problème, car c'est un cas exceptionnel

: La troisième catégorie des interdictions concerne les femmes seulement, On trouve

Se parer : Il n'est pas permis à une femme de porter tout ce qui est utilisé pour l'ornement, -
comme une bague, de bijoux ou d'autres choses semblables. Les bagues sont interdites même
pour les hommes, sauf si on les porter déjà avant l'ihrâm. Et si celles-ci sont fabriquées avec

.l'agate (Anqîq), cela ne pose pas de problème

Couvrir le visage : Il n'est pas permis aux femmes de couvrir leurs visages pendant qu'elles - sont en état d'ihrâm. Il n'est pas permis de couvrir son visage pendant la prière et pendant le Tawâf. Il faut noter également qu'il ne faut pas couvrir le visage même lorsqu'on se trouve dans un bus. Et il faut avoir aussi un peu de distance avec un étranger. De toutes les façons, les visages des femmes ne doivent pas être couverts. Ces interdictions concernent l'Oumra et .le Hajj

Ces rites et interdictions sont les mêmes pour le Hajj. Lorsque vous accomplissez l'Oumra Tamatto, tant que vous n'avez pas terminé les rites, les interdictions citées ci haut seront .toujours sur vous

Après avoir accompli les rites, certains actes qui étaient interdits deviennent licites. Mais d'autres les restent toujours, c'est le cas du mensonge, de la turpitude, des injures etc. Tous ces actes sont interdits avant et après les rites du pèlerinage. En ce qui concerne tous les actes qui sont licites ou illicites avant, durant et après le Hajj, vous aurez une explication profonde dans des livres traitant les rites du pèlerinage, ou vous allez aussi profiter des .réunions qui seront organisées par les responsables de la caravane

Cinquième partie

Tawâf

Salam chers téléspectateurs. Nous sommes dans l'enceinte de la mosquée Harâm, à côté de la Kaaba. Nous sommes venus ici pour accomplir les restes des rites de la Oumra Tamatto, c'est-à-dire le Tawâf (Contour) de la Kaaba, la prière, la marche entre Safa et Marwa. Si vous étiez avant dans un Mîqat (Djohfa ou la mosquée Chadjarah), et après l'ihrâm, il est recommandé de répéter le Talbiyyah (Dire Labbayka Allahoumma....) sur la route jusqu'à arriver près de la Mecque. Et il est recommandé également de faire une invocation (Do'a) avant d'entrer dans la zone sainte du sanctuaire. L'entrée à la Mecque se fait souvent par Tanîne, une

zone qui sépare la ville sainte des autres zones. Avant d'aller faire le Tawâf, il existe quelques points importants qu'il faut signaler : Le pèlerin doit formuler une intention (de partir faire le faire pour s'approcher de Dieu), se purifier d'avant de se rendre à la mosquée Harâm, c'est-à-dire prendre un bain (Ghusl), faire les ablutions, avoir des habits purs, et se rappeler de Dieu sur .le chemin amène vers la mosquée

Il est convenable d'apporter un sac à papier pour mettre ses sandales ou un livre des .(supplications (Do'a

Lorsque vous voulez entrer dans l'enceinte de la mosquée Harâm, vous pouvez le faire par n'importe quelle porte, et il est recommandé de réciter une supplication de l'entrée avant cela. Mais si vous ne le faites pas, ce n'est pas un problème. Lorsque vous entrez dans l'enceinte du sanctuaire, il est convenable de faire une prostration pour remercier Dieu qui avait donné les moyens pour visiter Sa maison. Et il est recommandé aussi de faire 2 genuflexions de prière comme salutation de la mosquée. Mais si vous ne le faites pas, il n'y a pas de problème. Après cela, vous allez commencer maintenant le Tawâf. Mais avant cela je vais vous parler un peu sur les endroits qui concernés pour ce rite. Vous voyez bien la Kaaba, tous ses quatre piliers (Ruknu) porte chacun un nom particulier. L'un de ces noms est Hajar al Aswad (pierre noire), c'est l'endroit par lequel on doit commencer et terminer le Tawâf. En outre, on trouve Hadjar Ismaïl (la pierre d'Ismail) ; Ruknu Irâqi (pilier qui s'oriente à peu près vers l'Iraq) ; Ruknu Châmî (pilier qui s'oriente à peu près vers Châm (la Syrie actuel) ; et Ruknu Yamâni (pilier qui s'oriente à peu près vers Yémen), c'est le pilier qui s'ouvra miraculeusement devant Fatouma bint Assad pour lui donner l'accès d'entrer à l'intérieur de la Kaaba où elle enfanta l'émir des croyants Ali ibn Abi Talib (paix sur lui). Vous voyez Maqâm Ibrahim, c'est une pierre sur laquelle les traces des pieds de ce grand prophète, sont restées gravées miraculeusement jusqu'à ces jours. Cet .endroit est protégé, aujourd'hui, par une clôture à 13 mètres de la Kaaba

L'image que vous voyez est de Hajar al Aswad, une pierre qui fut blanche à son origine mais devenue noire par après. Cette pierre est l'une des pierres du Paradis. On trouve aussi Hajar Ismaïl à quelques mètres, il est rapporté que Hâdjâr la mère du prophète Ismaïl (paix sur eux) fut enterrée dans ce lieu. Cette pierre se trouve à côté du Ruknu Yamâni, derrière la Kaaba. A l'époque, il s'y trouvait une porte à côté appelée Mustadjâr, une porte dont les traces de

l'emplacement sont encore connues jusqu'à ces jours. On trouve également le puits de Zam Zam. A l'origine, ce puit fut un ruisseau que Dieu avait fait sorti sous les pieds du prophète .Ismaïl (paix sur lui) encore petit qui pleurait à cause de soif. L'eau de Zam Zam est buvable

En ce qui concerne les questions relatives aux rites du Tawâf, il y a des conditions qui concernent le pèlerin lui-même et d'autres uniquement le Tawâf. Les conditions qui concernent le pèlerin sont : La pureté. Le pèlerin ne doit pas avoir une quelconque impureté et il doit faire les ablutions avant d'aller faire le Tawâf. Donc il est obligatoire au pèlerin qui veut faire le Tawâf d'être pur, bien qu'il ne soit pas obligatoire pour une personne de faire les ablutions à tout moment. Les vêtements et le corps ne doivent pas avoir une impureté. Et ces vêtements ne doivent pas être achetés avec l'argent illicite, ni avec l'argent de Zakat ou de Khoms. Le pèlerin doit formuler l'intention de vouloir faire le Tawâf pour s'approcher de Dieu, car le Tawâf fait partie des rites et adorations du Hajj et de l'Oumra. Les conditions qui concernent uniquement le Tawâf sont : On doit tourner la Kaaba sept fois, il ne faut pas faire moins ou plus que ça. On doit commencer et terminer à faire le tour de la Kaaba à partir de

.Hajar al Aswad

Souvent cet endroit est très peuplé car les gens y vont pour embrasser la pierre noire. Vous pouvez remarquer aussi une ligne noire près de cet endroit, c'est ici que doit débuter le Tawâf. Il n'est nécessaire d'aller jusqu'à l'endroit où se trouve la pierre noire, mais il suffit seulement de commencer par la ligne se trouvant devant la pierre. Il n'est pas nécessaire de s'arrêter lors de Tawâf. Il est recommandé de lever sa main et de chanter la grandeur de Dieu pendant qu'on fait le tour de la Kaaba. Pour terminer le Tawâf, il faut retourner sur le même endroit par lequel on avait commencé.

Sixième partie

Le Tawâf et sa prière

Bien, nous sommes maintenant à côté des pèlerins qui sont entrain de faire le tour de la Kaaba. Dans la précédente émission, nous avons dit que le Tawâf était le deuxième rite qu'on

fait dans le Hajj ou dans l'Oumra ; et nous vous avons expliqué également certaines questions qui étaient relatives au pèlerin et au Tawâf lui-même. Nous avons dit la fois passée que le pèlerin qui veut faire le Tawâf doit être pur, que ses vêtements doivent être purs et ne doivent avoir aucune couture, ils doivent être achetés avec l'argent gagné légalement. De plus, sa tête et son visage ne doivent pas être recouverts ; que les femmes n'ont pas le droit de porter des vêtements provocants et ne doivent pas recouvrir leurs mains et leur visage d'un foulard ; qu'il était interdit de se parfumer, d'utiliser une chose, ou un savon par exemple, ou porter un .vêtement parfumé

Et en ce qui concerne le Tawâf, nous avons dit qu'il faut tourner sept fois la Kaaba, qu'il ne faut pas faire moins ou plus de sept tours ; qu'à chaque tour de la Ka'aba, on loue Allah, on le supplie et il faut s'approcher de la pierre noire pour l'embrasser. Si cela n'est pas possible avec la masse de personnes, y poser la main droite ou faire le geste correspondant en sa direction suffit ; et qu'on trouvait aussi une ligne à partir de laquelle on doit commencer le contour. Il faut noter que pendant le Tawwaf, le pèlerin doit être à l'extérieur de la Kaaba, chose qui se fait naturellement, il ne doit pas non plus marcher sur les pieds de ce dernier lors des mouvements. Une autre question c'est : Selon les fatwa de certains grands jurisconsultes, lors du Tawâf le pèlerin doit tourner entre l'espace qui sépare Maqâm Ibrahim et la Kaaba. Mais selon les fatwa des autres, il n'y a aucun problème même si on est loin de la Kaaba. Et celui qui ne peut pas s'approcher de la Kaaba à cause d'une incapacité physique, ou s'il souffre d'hypertension, ou s'il y a trop des mondes autour d'elle, il peut faire le contour à distance. Les responsables de votre caravane vont vous donner des plus amples renseignements sur cette question. Parmi les questions qui concernent le Tawâf, il faut savoir qu'il n'est pas nécessaire d'entrer dans le parcours à partir de Hajar al Aswad (la pierre noire), vous pouvez entrer dans le rang à partir de n'importe quel côté, mais sans formuler l'intention de commencer le Tawâf. Lorsque vous arrivez à côté de Hajar al Aswad, c'est en ce moment que vous allez formuler l'intention de commencer le Tawâf de l'Oumra Tamatto. Et si vous terminez le Tawâf, il ne pas non plus nécessaire de répartir à l'endroit sur lequel vous avez débuté, pour sortir du parcours, vous pouvez sortir à partir de n'importe quel endroit. Et une fois le Tawâf terminé, vous devez partir derrière Maqâm Ibrahim pour y accomplir la prière de Tawâf. Ce que je peux vous dire encore est que : Lors de Tawâf, il ne faut pas aller toucher ou embrasser la pierre noire, ou le rideau de la Kaaba, il faut terminer d'abord tous les rites et adorations, après cela vous pouvez aller faire ce qui est surérogatoire (Mustahab). Après le Tawâf, il faut accomplir deux génuflexions .(Rakats) de prière de Tawâf, derrière Maqâm Ibrahim

Souvent lorsqu'il y a beaucoup des mondes autour de la kaaba, il n'y a pas moyens de se stationner à Maqâm Ibrahim pour y accomplir une prière, comme vous voyez les images maintenant. Certains pèlerins sont entrain de faire le Tawâf à partir de cet endroit, ils sont aussi derrière. C'est ainsi que vous aussi, vous ne pouvez pas vous stationnez dans cet endroit et y accomplir la prière. Mais l'essentiel est qu'il faut chercher une place qui soit derrière Maqâm Ibrahim. Si le temps est calme et qu'il n'y a pas une grande foule des gens autour de cet endroit, dans ce cas il faut vous y approcher et pour accomplir la prière de Tawâf. La prière de Tawâf est composée de deux rakats (génuflexions) comme la prière de l'aube, les hommes peuvent réciter la sourate al Fâtiha (L'ouverture) avec une autre à haute voix. Après la sourate al Fâtiha, vous pouvez réciter une sourate de votre choix, l'essentiel est que la prière soit valide

Faites un effort afin d'accomplir correctement vos prières, et il faut que celles-ci soient valides. Si vous rencontrez un problème lors de la prière, faites le savoir au religieux de votre caravane. Il y a un autre problème que nous avons oublié de signaler précédemment, c'est le problème du mandat. Si une personne est engagée pour accomplir le Hajj ou l'Oumra au nom d'une autre, elle doit accomplir tous les rites et adorations correctement, sinon son mandat ne sera pas valide. Et en ce qui concerne la prière de Tawâf, elle peut réciter la sourate al Fâtiha avec n'importe quelle sourate. Mais il est recommandé de réciter la sourate al Fâtiha avec la sourate al Tawhid (L'unicité) dans la première génuflexion (Raka); et la sourate al Kâfirune (Les infidèles) après la sourate al Fâtiha, dans la deuxième génuflexion. De même il est recommandé de faire le Qunut et d'implorer Dieu. Après le Tawâf vient le tour de la marche entre Safa et Marwah

La marche entre Safa et Marwah

.Nous sommes venus ici pour faire la marche entre Safa et Marwah

Safa et Marwah sont deux petites collines que vous voyez ici d'une hauteur de 20 mètres à peu près et 400 mètres de largeur, elles se situent à côté de la mosquée Harâm. Aujourd'hui une partie de ces deux collines a été détruite. Dans cet endroit, il faut faire une marche. Et nous

allons vous expliquer quelques questions sur cette marche. On doit faire sept marches entre Safa et Marwah. Comme vous le voyez maintenant, nous sommes entrain de nous approcher de ces deux collines. On y trouve une ligne verte d'une longueur de 70 mètres à peu près. Cette dernière indique l'endroit sur lequel on doit commencer la marche

Entre Safa et Marwah il y a un espace de 60 ou 55 mètres à peu près que il est recommandé aux hommes de courir un entre elles. Mais pour les femmes, cela n'est pas obligatoire. Et si une femme court par oublie entre ces deux collines, il n'y a aucun problème pour cela. Dépasser aussi la ligne ne pose pas de problème. Comme on commence de Safa vers Marwah, cela est le nombre impair. Et de Marwah à Safa, c'est le nombre pair. Quiconque trouve la fatigue lors de cette marche, il peut se reposer à côté, il n'y a pas de problème pour cela. Après le repos, il faut continuer la marche à partir du même endroit. Et s'il est l'heure de la prière, on peut faire la prière en assemblée et continuer ensuite la marche. Après les cérémonies de Safa et de Marwah, le pèlerin peut se faire raser la tête ou couper une touffe de ses cheveux et de ses ongles. Ceci est le dernier rite de l'Oumra Tamatto. Il faut avoir des bons ciseaux, et en cas de manque, vous pouvez demander même aux autres. Noter bien : Tant que vous-même vous ne vous êtes pas fait raser la tête, il n'est pas permis de couper les cheveux d'une autre personne

C'est avec le rasage de la tête que les rites de l'Oumra Tamatto prennent fin. Pour se raser la tête ou couper une touffe de ses cheveux, il n'y a pas une place précise pour le faire. Vous pouvez le faire à Marwah, et si vous le faites à la maison (où vous restez), il n'y a pas non plus de problème pour cela. A partir de ce moment tous les actes qui étaient interdits lors de l'ihrâm devient permis. Evidemment il s'agit des actes licites qui étaient momentanément interdits à cause de l'ihrâm. Par contre tous les actes qui étaient interdits avant l'Oumra, resteront toujours illicites tel que : Les mensonges et la turpitude. Ce sont des actes qui sont interdits avant et comme après l'Oumra Tamatto. Il faut rappeler aussi que lors de la marche entre Safa et Marwah, il faut faire des supplications et glorifier Dieu. Il est recommandé de réciter « Allah Akbar » cent fois, « Lâ ilâha ilallah » cent fois, « Subhanallah » cent fois aussi. Après ces supplications de la fin, les pèlerins vont restés à la Mecque pour attendre le Hajj, c'est-à-dire le huitième jour du mois de Zhul Hijja où ils vont se mettre encore en état d'ihrâm afin d'accomplir les rites de Arafat

Huitième partie

L'ihrâm de Hajj

Nous sommes encore le soir du huitième jour du mois de Zhul Hijja, les pèlerins se préparent pour les rites du Hajj. Après derniers rites de l'Oumra Tamatto, les pèlerins vont rester à la Mecque pour attendre le Hajj. Pendant ce temps, ils se donnent dans les adorations surérogatoires comme la prière dans la mosquée Harâm, le Tawâf surérogatoire, la lecture du Saint Coran, les supplications et autres adorations semblables. Les pèlerins sont tenus à respecter certaines normes comme ils les avaient fait pour l'Oumra Tamatto. Ainsi ils ne doivent pas, par exemple, déplacer quelque chose se trouvant aux alentours du sanctuaire. Les rites du Hajj commencent le huitième ou la veille du neuvième jour du mois de Zhul Hijja. Il faut savoir que pour commencer les rites du Hajj, il faut être en état d'ihrâm. C'est à la Mecque qu'on doit se mettre en état d'ihrâm, ensuite on doit se stationner au mont Arafat, et le neuvième jour c'est-à-dire demain, on va stationner à Mach'anri al Harâm, c'est la veille de la fête de mouton. Les rites de cette journée sont : Le ramassage des petits cailloux, le sacrifice d'une bête, le rasage ou la coupure des cheveux. Le onzième et le douzième jour ont aussi des rites particuliers : On doit rester et passer la nuit à Mina où on doit aller aux « jamarates » et jeter les petits cailloux. Après Mina, il existe une série des rites qu'il faut faire à la Mecque. Ces rites sont : Tawâf Hajj, la prière de Tawâf, la marche entre Safa et Marwah, Tawâf Nissâ (Le Tawâf des femmes). Avant de commencer tout ceci, il faut se mettre d'abord en état d'ihrâm. Vous voyez comment les pèlerins se sont habillés et se prêtent pour accomplir les restes des rites.

Les interdictions pour le Hajj sont les mêmes que pour l'Oumra comme nous vous l'avons expliqué précédemment. Après la purification, le pèlerin se met en état d'ihrâm et formule l'intention de faire le Hajj pour s'approcher de Dieu, ensuite il commence avec le Talbiyya (Dire Labbayk Allahouma...). Les hommes ne doivent pas porter un vêtement cousu, le sous-vêtement non plus ne doit pas être cousu. Vous voyez comment ils sont entrain de porter les vêtements. Les femmes de leur côté se préparent aussi. En ce qui leur concerne, elles peuvent porter des vêtements blancs. Les hommes et les femmes sont entrain de formuler leur

intention afin de commencer les rites du Hajj, leur intention est d'accomplir ce devoir religieux uniquement pour s'approcher de Dieu. Souvent le religieux de caravane réciter une formule de l'intention du Hajj pour tout le monde, et les pèlerins le suivent aussi. Les pèlerins vont faire aussi le Talbiyya, c'est-à-dire ils vont dire : « Labbayk Allâhuma, labbayk, labbayk lâ charîka laka labbayk. Innal hamda wa ni'mata laka wa-al-mulk lâ charîka laka labbayk ». Il faut savoir que tout ce qui était interdit dans l'Oumra Tamatto, est aussi interdit dans le Hajj. Ici les gens se rendent à Arafat pour accomplir les restes des rites. Ils doivent se mettre en état d'ihrâm .comme ils l'ont fait pour l'Oumra Tamatto

En ce qui concerne l'ihrâm, dans l'Oumra les pèlerins sont tenus à se préparer à partir des Miqâts, mais pour le Hajj, ils se mettent dans cet état dans la ville de la Mecque. Il est dit qu'il est mieux de le faire dans l'enceinte de la mosquée Harâm, mais ces dernières années, comme il y a une grande foule qui vienne dans cette mosquée, seulement un petit nombre des gens parviennent à se mettre en état d'ihrâm à son intérieur ; et il est mieux aussi de le faire sur Maqâm Ibrahim ou sur Hajar Ismaïl (La pierre du prophète Ismaïl). Bon maintenant que nous sommes en état d'ihrâm (nous sommes devenus de Muhrim), nous allons nous orienter vers Arafat pour accomplir le deuxième parmi les rites du Hajj Tamatto dont le stationnement sur le mont Arafat. La matinée du neuvième jour, les pèlerins se mettent en marche vers le Mont où ils attendent de midi jusqu'au coucher du soleil. Si Dieu le veut, nous allons vous parler de certaines questions concernant le stationnement à Arafat et à Mina et les restes des rites. Que la paix et la bénédiction de Dieu soient avec vous. Pour une fois de plus je demande aux pèlerins de répéter le Talbiya tout en étant en état d'ihrâm

Labbayk Allâhuma, labbayk, labbayk lâ charîka laka labbayk. Innal hamda wa ni'mata laka wa-.al-mulk lâ charîka laka labbayk

Labbayk Allâhuma, labbayk, labbayk lâ charîka laka labbayk. Innal hamda wa ni'mata laka wa-al-mulk lâ charîka laka labbayk.

Neuvième partie

Aujourd’hui c'est le neuvième jour du mois de Zhul Hijja, c'est le jour d'Arafat. Cet endroit est aussi le désert d'Arafat

Le pèlerin peut se demander que, hier on était dans le sanctuaire où on avait fait le Tawâf, on avait accompli la prière sur Maqâm Ibrahim et on avait fait la marche entre Safa et Marwah, pourquoi il faut venir encore dans cet endroit désertique, dans un temps précis? Il faut savoir que le stationnement est l'un des piliers du Hajj, il ne faut pas le négliger volontairement. En ce qui concerne le lancement des pierres, ceux qui ne veulent pas, et ceux qui ne sont pas capables de les lancer peuvent donner les pierres qu'ils avaient ramassées aux autres personnes afin de le faire en leur place. Les pèlerins qui ne veulent pas ou qui ne peuvent pas égorer la bête pour le sacrifice, ils peuvent mandater d'autres personnes pour le faire à leur place. Il faut venir nombreux à Arafat, même les malades qui sont en état d'ihrâm doivent venir dans cet endroit où les pèlerins doivent rester jusqu'au couchée du soleil. La présence de tout un chacun à Arafat est très souhaitée en ce jour. La présence des gens est très important, car c'est endroit est un lieu d'adoration et des supplications, c'est aussi le lieu de pardon pour les péchés. On peut se demander : Pourquoi il faut venir dans désert, est-ce qu'il n'y a pas d'autres endroits pour les adorations et les supplications ? La réponse est que dans cet endroit les musulmans sont en excursion, ils sont unis et font les mêmes mouvements

Ce rassemblement démontre également la force et la puissance des musulmans. Les pèlerins doivent rester dans ce lieu jusqu'au couchée du soleil. Après le couchée du soleil ils doivent se rendre à Mach'anr al Harâm pour ramasser les petits cailloux. Pour-ce, chaque musulman et chaque pèlerin doit penser sur cette question : Quel est le secret de tous ces rites ? Et pourquoi chaque année les musulmans doivent se présenter dans certains endroits et participer aux cérémonies du Hajj? Aujourd'hui à Arafat, tous les pèlerins doivent rester ici de midi jusqu'à la couchée du soleil. Nous aussi, hier, nous étions à la Mecque où nous avons porté l'ihrâm et la nuit nous sommes à Arafat. Et aujourd'hui, nous devons rester ici de midi jusqu'au couchée et formuler aussi l'intention de stationner sur le mont Arafat. Le stationnement dans cet endroit a plusieurs adorations recommandées, il y a les supplications, la prière, le rappel de Dieu. Souvent les pèlerins se donnent beaucoup aux supplications lorsqu'ils arrivent dans cet

endroit. Parmi les célèbres supplications, on trouve les supplications de l'imam Hussein et de l'imam Sadjad (paix sur eux). Le mont Arafat se situe à côté de « Djabal Rahma » (Le mont de la miséricorde). Arafat est un désert un peu étendu. Ses limites sont bien indiquées sur un grand tableau. Il est demandé aux pèlerins de ne pas dépasser ces limites, et de ne pas gaspiller leur précieux temps dans les affaires inutiles, car le temps est très court. Pour-ce, il faut profiter de cette occasion pour faire les adorations et supplications

Il faut être gardé toujours l'ordre de la caravane. A Arafat, on trouve deux autres endroits importants, il s'agit de : Djabal Rahma et Masjid Numra. Ces deux endroits sont en dehors des limites d'Arafat, et il ne faut s'y rendre, au risque de dépasser les limites. Monter sur le mont Rahma est déconseillé. Il y a une grande distance pour atteindre la mosquée Numra, c'est-à-dire votre lieu de résidence, vous les iraniens, est loin de cette mosquée. Aujourd'hui après le couché du soleil, nous allons quitter Arafat pour Mach'anru al Harâm, et demain encore nous allons quitter cet endroit pour partir à Mina. Les pèlerins arrivent d'abord à Arafat puis repartent cette nuit à Mach'anr, ensuite demain ils iront à Mina où ils vont accomplir les restes des rites

Dixième partie

(La station à Mach'anr (Muzdalifa

.Cette nuit est la nuit de la fête du sacrifice. Et ici nous sommes à Mach'anru al Harâm

Salam très chers téléspectateurs, nous sommes arrivés à Mach'anru al Harâm pour accomplir le troisième rite du Hajj Tamatto, c'est-à-dire le stationnement sur cet endroit, un endroit qui porte aussi le nom de Muzdalifa. Ce tableau indique le chemin qui part à Mina. Après le couché du soleil, tous les pèlerins quittent le mont Arafat pour venir dans cet endroit. Et pour obéir à l'ordre de Dieu, ils y restent. Et le lendemain matin, ils vont quitter encore ce lieu pour partir à Mina afin d'accomplir les rites de la fête du sacrifice. Entre Arafat et Muzdalifa il existe plusieurs chemins, et la distance qui les sépare est de cinq kilomètres à peu près

Et entre Muzdalifa et Mina, il n'y a que quelques cents mètres de d'intervalle. Arafat ne fait pas parti du territoire de l'Harâm, par contre Muzdalifa et Mina sont considérés comme faisant partis des territoires de l'Harâm. Il incombe aux pèlerins de venir et de rester dans ce lieu, de l'aurore jusqu'au levé du soleil avec l'intention de stationnement. Donc cette nuit nous devons rester ici jusqu'au levé du soleil, conformément à l'ordre de Dieu et dans l'intention de nous acquitter aussi de l'un des devoirs du Hajj Tamatto. Si quelqu'un dort (après la prière de l'aube) jusqu'après le levé du soleil, cela ne pose pas de problème. Après le levé du soleil, nous allons partir vers Mina pour accomplir les rites du jour de la fête du sacrifice. Il est recommandé lorsqu'on arrive dan cet endroit, de se rappeler beaucoup de Dieu. Il faut prononcer par exemple : Allahu Akbar, Lâilâha ilallâh, Subhanallah. Il existe aussi d'autres supplications courtes qu'on peut réciter dans cet endroit. Une autre chose qu'on doit faire à Muzdalifa, c'est le ramassage des pierres qu'on va lancer demain, le onzième et le douzième jour du mois de .Zhul Hijja, à Djamarat, et ces pierres doivent être ramassées dans un territoire de l'Harâm

Il n'est pas interdit de ramasser les petites pierres à Mina, ou à Muzdalifa, sauf à Arafat. Nous avons déjà dit que Arafat ne faisait pas parti des territoires de l' Harâm. Il est recommandé de ramasser les petites pierres cette nuit à Muzdalifa. Il est aussi recommandé de ramasser ces pierres un par un. Il ne faut pas ces pierres soient très grandes. Si une personne te donne les pierres qu'elle avait ramassées, cela ne pose pas de problème. Tout ceci concernait les rites de .la station. Nous allons quitter ici demain matin, après le levé du soleil

Onzième partie

Les rites qu'on fait le jour de la fête de sacrifice

Aujourd'hui, après le levé du soleil, nous avons quitté Muzdalifa et sommes venus à Mina pour accomplir les rites du jour de la fête de sacrifice, nous allons lancer des pierres à Djamarat, nous allons égorgés la bête et nous allons nous raser la tête. Nous devons commencer d'abord par lancer des pierres, ensuite égorger la bête et enfin couper ou se raser les cheveux. Nous allons faire notre entrée à Mina du côté de Muzdalifa, comme vous le voyez dans ces images. Les uns sont déjà partis, mais les autres sont entrain de s'y rendre maintenant. Les limites de Mina

se terminent après la mosquée Khîf. Il existe trois Djamarât, c'est sur le troisième Djamra que nous devons lancer des pierres. Et la pierre qu'il faut lancer ne doit pas être trop grande ou très petite, il faut chercher une pierre moyenne

Une autre question est que la pierre doit être ramassée à la Mecque ou aux environs, jusqu'aux endroits faisant partis de Harâm. Ceci veut dire qu'on peut les ramasser à la Mecque, ou à Mina, ou à Mouzdalifa. Mais il est recommandé qu'on ramasse ces pierres à Muzdalifa, la veille de la journée de fête. Les pierres qu'on doit lancer sur le troisième Djamra ne doivent pas être utilisées avant ; il ne faut pas ramasser les pierres qui se trouvent aux pieds de Djamarat, car ces elles sont déjà utilisées. Il faut que ces pierres soient licites, c'est-à-dire vous-même vous devez les ramasser, vous ne devez pas prendre les pierres des autres personnes, sauf après l'autorisation de leurs propriétaires ; il est préférable que ces pierres soient purs

Il n'est pas conditionné que celui qui lance ces pierres soit pur. Les pierres à lancer doivent être au nombre de sept, pas plus pas moins. Si vous doutez du nombre des pierres lancées, il faut lancer encore, jusqu'avoir la certitude. Il faut lancer les pierres à la direction des Djamarat. Il est recommandé de faire le Takbir lors du lancement de chaque pierre (dire Allahu Akbar). Cependant si nous ne le faisons, cela ne pose pas de problème. Le Takbir est pour démontrer le pouvoir de Dieu, et le pacte avec les monothéistes. Et le lancement des pierres signifie désavouer Satan et les polythéistes. Demain nous allons lancer encore les pierres sur les deux autres Djamarat. C'est dans cet endroit que Satan le diable voulait tenter le prophète Ibrahim qui devait égorgé son fils Ismaïl, afin de désobéir aux ordres de son Seigneur. Avec cette pratique, nous combattons vraiment Satan le diable. Lorsque vous êtes ici, vous devez réciter le Saint Coran, lire les supplications et désavouer aussi les ennemis de Dieu. Après avoir lancé les pierres, il faut sacrifier une bête. Ensuite, il faut couper ou se raser la tête. Nous allons vous parler aussi sur ce qui concerne le sacrifice de la bête, après le lancement des pierres. Le jour de la fête, on doit égorger une bête dans la voie de Dieu. Les animaux qu'on peut égorger sont : Le chameau, la vache ou le mouton. Les pèlerins égorgent très souvent le mouton. La bête qu'on doit sacrifier ne doit pas avoir un défaut, elle doit avoir une parfaite santé. Ce qui est aussi important est que tous les pèlerins peuvent mandater d'autres personnes afin d'égorger les bêtes à leur place. C'est ainsi qu'on trouve dans chaque caravane, des gens qui sont préparés pour ce travail. Il faut se renseigner aussi auprès du responsable religieux de la

caravane pour savoir les conditions de l'égorgement et tout ce qui est relatif à ce sacrifice. Si vous avez mandaté d'autres personnes pour égorer les bêtes à vos places, il faut attendre la nouvelle que les bêtes étaient bel et bien égorgées avant de se raser les têtes. Selon les fatwa des plusieurs jurisconsultes, ceux qui participent pour la première fois aux cérémonies du Hajj, ils doivent se raser les têtes. Cependant ceux qui ont déjà accompli le Hajj, ils ont le choix entre se raser la tête et couper les cheveux.

Douzième partie

Les rites de Mina

Le jour de la fête du sacrifice est à son terme, c'est la nuit du onzième jour du mois de Zhul Hijja, nous sommes au service des pèlerins à la Maison de Dieu qui, se sont campés à Mina, à l'heure actuelle. C'était dans l'après midi du huitième jour qu'ils avaient porté l'ihrâm, ensuite ils étaient partis à Arafat dans le désert. Ils étaient à Muzdalifa et à Mina. Ils avaient lancé les pierres, égorgé des bêtes et s'étaient fait raser les têtes. Ce pèlerinage était la première pour les uns, mais d'autres l'avaient déjà accompli depuis les années précédentes. Le jour de la fête est le onzième jour, c'est-à-dire cette nuit et la nuit de demain. Du début jusqu'à la moitié de la nuit, les pèlerins doivent rester à Mina, cela est considéré comme l'un des rites du Hajj Tamatto. Le religieux de la caravane est mieux placé pour vous donner des plus amples renseignements sur cette question. Dans la moitié de la onzième et douzième nuit, nuits dans lesquels les pèlerins doivent rester à Mina, ils doivent formuler l'intention d'y rester pour s'approcher de Dieu le Très-Haut et Lui obéir. Ces paroles sont suffisantes pour cette nuit et la nuit de demain, deux nuits qu'on doit passer à Mina. Le lendemain, les pèlerins doivent aller lancer des pierres sur l'une des Djamarat. Et aujourd'hui, ils doivent lancer d'autres pierres sur les deux Djamarats restants. Ils doivent lancer sept pierres. Nous sommes maintenant à côté des Djamarats. Nous sommes venus pour accomplir une autre obligation parmi les obligations du Hajj. Nous devons lancer sept pierres sur chaque Djamra, et nous devons les lancer suivant l'ordre que nous avions expliqué précédemment. Il est recommandé de lancer les pierres sur les Djamarats, mais au cas où on parvient pas à le faire à cause d'une grande foule, il n'y a pas de problème si les pierres que vous avez lancé n'ont pas atteints l'objectif visé

Après avoir lancé des pierres, la nuit il faut rester à Mina. Comme les pèlerins accomplissent leur prière de l'aube dans cet endroit, il faut être très prudent en ce qui concerne le levé du soleil, car cet endroit est situé à côté d'une montagne, ce qui fait que les rayons solaires n'apparaissent pas bien. Pour ce faire il faut suivre les horaires de prières prescrites suivant ce lieu. Il faut patienter un peu avant de commencer à lancer les pierres, il faut attendre le levé du soleil. Lancer des pierres pendant la journée n'est pas interdit. Le douzième jour vous pouvez quitter Mina pour rentrer à la Mecque. Il faut noter que c'est après l'appel à la prière de midi que vous pouvez quitter Mina. Et lorsque vous rentez à la Mecque, il ne faut pas commettre un acte qui peut compromettre ton devoir. Le douzième jour du mois de Zhul Hijja, les pèlerins campés à Mina ne sont pas autorisés à quitter ce lieu avant midi. Ils peuvent lancer des pierres

.avant tout ce temps

Un autre point à signaler est que si quelqu'un ne quitte pas la vallée de Mina le douzième jour du mois de Zhul Hijja, et y reste jusqu'au lendemain, il doit lancer encore d'autres pierres sur les trois Djamarats. Cet incident ne s'était pas produit ces dernières années. Souvent les responsables de la caravane s'arrangent bien avant afin que les pèlerins lancent les pierres et quittent le lieu attend. Ils quittent ici après l'appel à la prière de midi et se rendent vers la Mecque. Les rites de Mina sont de trois catégories, il y a : Le lancement des pierres, le sacrifice et le rasage des cheveux. Après les rites de Mina, il faut accomplir les rites de la Mecque qui sont : Le Tawâf de Hajj qu'on dit également Tawâf Ziyârât

La prière de Tawâf Hajj, la marche entre Safa et Marwah, Tawâf Nissâ et la prière de Tawâf Nissâ. Ce sont les rites que vous pouvez accomplir après avoir quitté la vallée de Mina et rentré à la Mecque. Les pèlerins sont souvent fatigués pour accomplir directement ces rites, et le jour de la fête est également difficile pour vous, car on trouve beaucoup des gens sur la route. Et le jour du sacrifice, et après s'être rasé la tête, toute chose licite qui vous était interdit en état d'ihrâm devient licite pour vous. Cependant tout qui était illicite avant l'ihrâm, tel que le mensonge, la turpitude etc... restera toujours illicite avant et après les rites du Hajj

Le devoir des pèlerins dans les nuits du onzième et douzième jour, c'est de rester à Mina. À part cela, il n'y a pas d'autres devoirs à faire. Il existe cependant plusieurs actes surérogatoires qu'on peut poser dans ce lieu, un lieu où le prophète Ibrahim avait voulu égorgé son fils Ismaïl,

sur l'ordre de Dieu. C'est le même où le prophète Ibrahim (paix sur lui) avait chassé Satan le diable avec des pierres lorsqu'il lui était apparu afin de l'inciter à la désobéissance de Dieu. Lorsque nous allons aux Djamarats, nous démontrons que nous aussi nous combattons Satan .le diable

Dans cet endroit, nous devons demander à Dieu tout ce que nous voulons. Et dans cette nuit (à Mina), il est bon de nous consacrer à l'adoration. Cependant si quelqu'un dort pendant cette nuit, il n'y a aucun problème pour lui. Seulement il faut profiter de cette occasion, car cette nuit ne se répète pas dans toute l'année.

Treizième partie

Les rites de la Mecque

Salam cher téléspectateurs, nous sommes maintenant à côté de la Kaaba. Nous souhaitons que tout le monde puisse venir visiter ce lieu saint. Bien, après avoir terminé les rites de Mina, nous sommes revenus à la mosquée Harâm afin d'accomplir d'autres rites qu'on appelle « Les rites de la Mecque ». Ces rites sont : Tawâf Hajj, la prière de Tawâf Hajj, la marche entre Safa et Marwah, Tawâf Nissâ et la prière de Tawâf Nissâ. L'ensemble des rites que nous avons accomplis est composé de : Trois Tawâf, trois prières pour l'Oumra Tamatto ; deux Tawâf de Hajj Tamatto, trois Tawâf Nissâ. Et de même la prière de Tawâf de l'Oumra et du Hajj Tamatto, et la prière de Tawâf Nissâ. La différence entre ces deux pèlerinages se repose dans la formulation de l'intention. Une autre différence est que le Tawâf et la prière de l'Oumra Tamatto sont accomplis avec l'ihrâm. Par contre, la prière et la Tawâf du Hajj, le Tawâf Nissâ, la prière de Nissâ, ne sont pas accomplis en état d'ihrâm, car le jour de la fête lorsqu'on se rase la tête, on doit enlever les habits de l'ihrâm. Il n'y a pas des différences pour plusieurs questions, telle que la pureté des vêtements, le sept tours de la Kaaba en commençant par la .pierre noire. Dans tous ces actes il n'y a pas des différences

Après cela, il y a aussi la marche entre Safa et Marwah dont on doit parcourir sept fois. Le parcours doit commencer par Safa pour se terminer à Marwah. Il y a aussi le Tawâf et la prière de Nissâ (des femmes). Il faut noter que nous allons accomplir les rites dites de la Mecque

qu'avoir terminé les rites de Mina, c'est-à-dire après avoir lancé des pierres, sacrifié une bête et nous rasé la tête. Signalons également qu'après avoir accompli les rites de Mina, tout ce qui était interdit au moment où on avait porté l'ihrâm devient licite, comme regarder dans un miroirs et autres choses. Seul l'utilisation des parfums ou d'autres parfumées sont interdites pour l'homme et la femme. C'est après avoir fait le Tawâf Hajj, marché entre Safa et Marwah, que leur utilisation est autorisée. L'autre problème est le Tawâf et la prière de Nissâ. Ces rites ne concernent pas les hommes seulement, les femmes aussi doivent les faire. Quiconque ne les accomplit pas restera toujours dans l'état d'ihram. Il faut savoir que si un jeune homme ou à une jeune fille a négligé de s'acquitter de ces devoirs, il ne lui est pas permis de se marier, ils doivent accomplir le Tawâf et la prière de Nissâ.

Le onzième et douzième jour lorsqu'on arrive à Mina, après avoir lancé des pierres sur les Djamarats, il faut rester sur le même lieu. Et si après les rites de Mina, le douzième jour du mois de Zhul Hijja, vous accomplissez les rites de la Mecque, en ces moments vous venez de terminer tous les rites du Hajj. Le huitième jour, ou la nuit du neuvième jour ou dans la matinée, nous avons porté l'ihrâm, nous sommes allé ensuite à Arafat de midi jusqu'au couché du soleil. Et la nuit, nous étions allé à Muzdalifa, et le jour de la fête de sacrifice nous étions allé à Mina où nous avons lancé des pierres sur les Djamarats, sacrifié la bête et nous nous sommes fait raser les têtes. Nous avons passé la moitié de la nuit à Mina avec l'intention de nous approcher de Dieu et d'accomplir un devoir religieux. Après tous les rites de Mina, nous sommes revenus à la Mecque où nous avons fait le Tawâf Hajj et la prière de Tawâf, la marche entre Safa et (Marwah, le Tawâ et la prière de Nissâ (des femmes